



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le jeudi 19 octobre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023

DELIBERATION

N° 165/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Décision modification n° 6 –
Budget Principal

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Audrey ROSSI

Madame Audrey ROSSI informe de la nécessité de prendre une décision modificative au budget Principal pour les raisons suivantes :

- Augmentation de crédits pour les créances admises en non-valeur, d'un montant de 14 310,16 €.
- Création de l'opération budgétaire « médiathèque ». La Commune a obtenu une subvention d'un montant de 19 817 €.
- Création de l'opération budgétaire « cimetière ». La Commune doit créer l'opération budgétaire dans l'attente de l'obtention de la subvention.
- Augmentation de crédits pour l'opération budgétaire « réhabilitation mairie ». Les travaux présentent un coût supplémentaire pour le remplacement des fenêtres.
- Augmentation de crédits pour l'opération budgétaire « agrandissement de l'école maternelle ». Le SIVOM doit nous adresser la dernière facture.
- Augmentation de crédits pour l'opération budgétaire « restauration générale de la chapelle Sainte-Catherine ». Le budget doit être abondé pour la réalisation des travaux.

Madame Audrey ROSSI propose les virements suivants :

06023 Code INSEE	COMMUNE de BREIL sur ROYA BUDGET PRINCIPAL	DM n°6 2023
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°6

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64131 : Rémunération non titulaire	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	14 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	14 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	14 500.00 €	14 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1321-700 : MEDIATHEQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 817.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 817.00 €
D-2315-639 : AGRANDISSEMENT ECOLE MATERNELLE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-661 : RÉHABILITATION MAIRIE	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-678 : DÉMOLITION ANCIEN ST ET CRÉATION NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-696 : RESTAURATION GÉNÉRALE DE LA CHAPELLE SAINTE CATHERINE	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-700 : MEDIATHEQUE	0.00 €	19 817.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-701 : CIMETIERE	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	75 000.00 €	94 817.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	75 000.00 €	94 817.00 €	0.00 €	19 817.00 €
Total Général		19 817.00 €		19 817.00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°6 au Budget Principal.

AR Prefecture

006-210600235-20231019-2023_342-DE
Reçu le 24/10/2023

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

AR Prefecture

006-210600235-20231019-2023_342-DE
Reçu le 24/10/2023





